

DEPARTEMENT DES VOSGES - CANTON DE LA BRESSE
COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE (88 290)



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE n°53/PM/2023

**OBJET : ARRETE DE CIRCULATION
RUE DES SAULES**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 octobre

Le Maire de la Commune de SAULXURES-sur-MOSELOTTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-29 à R411-32,

Vu les articles L. 2212.1. et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la demande présentée par Mme Nathalie PERRIN, demeurant rue des Saules à Saulxures sur Moselotte

Considérant qu'à l'occasion de travaux de ravalement de façade, il convient de réglementer la circulation des véhicules afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de la voie publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interdite Rue des Saules au niveau du numéro 378 du jeudi 28 septembre 2023 pour toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELOTTE, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Par délégation du Maire,
L'Adjoint au Maire
Jean-Paul ARNOULD

